



## **DECLARATION DU SE-UNSA A la CAPD du 4 OCTOBRE 2012**

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis aujourd'hui afin d'examiner les candidatures pour les stages de formation continue. Mais peut-on encore parler de formation continue ? Déjà, l'année dernière, pour le SE-UNSA, elle était réduite « à peau de chagrin » avec 7 stages à candidatures individuelles et 22 à public désigné. Alors cette année, avec uniquement 4 stages à candidature individuelle et 11 stages à public désigné, il n'y a plus de terme pour la qualifier.

Former ses personnels n'était semble-t-il plus une nécessité pour l'Education Nationale dans la conception du précédent ministre puisque ce plan de formation a été élaboré dans le cadre du budget voté sous l'ancienne majorité.

Certes, nous l'avions déjà compris lorsque la formation initiale a été supprimée purement et simplement mais il nous apparaissait impensable qu'un enseignant ne puisse pas, au long de sa carrière, bénéficier de stages de formation sur son temps de travail. Espérons que dans les années à venir le bon sens reprendra le dessus !

Dans cette même CAPD, l'année dernière, le SE-UNSA avait demandé à être destinataire, en même temps qu'il l'était des listes de candidats pour les stages à candidatures individuelles, des listes de collègues désignés d'office pour les stages à public désigné.

Nous réitérons notre demande.

Au sujet d'un stage à public désigné intitulé : " Piloter l'école maternelle dans la perspective d'une entrée réussie de tous les élèves dans les apprentissages fondamentaux etc...", pouvez-vous nous détailler le contenu de ce stage ? Est-il motivé par de nouvelles dispositions réglementaires concernant les directrices et directeurs d'écoles maternelles ?

Nous vous posons ces questions parce que plusieurs de nos collègues désignés y ayant assisté sont pour le moins surpris, voire déstabilisés, par le

discours tenu dans cette formation qui semble vouloir transformer les directeurs en formateurs de leurs adjoints.

Pour le SE-UNSA, le directeur d'école est un animateur de l'équipe pédagogique mais il ne peut en rien être considéré comme un formateur.

Toujours dans la CAPD de début octobre 2011, le SE-UNSA dénonçait :

- La surcharge de travail des enseignants et des directeurs
- Le manque de remplaçants.

Nous pourrions presque reprendre à la lettre notre déclaration puisque pratiquement rien n'a changé, hormis un coup de pouce minime, mais réel, sur le remplacement avec le recrutement de 14 Professeurs de Ecoles Stagiaires sur la Liste Complémentaire du CRPE.

Ce recrutement est le bienvenu car dès cette rentrée, l'absence de remplaçants avait accru le mal-être des enseignants.

Nous ne pouvons que regretter qu'il ne soit pas intervenu avant la rentrée scolaire ce qui aurait évité de devoir déplacer des enseignants qui pensaient avoir été affectés à l'année de façon à libérer des terrains de stage pour accueillir les PES.

Par ailleurs, le remplacement de ces 14 Professeurs des Ecoles Stagiaires, dans le cadre de leur formation initiale, posera problème lors de leurs journées d'observation chez leur tuteur ? Le SE-UNSA demande que ce remplacement soit bien effectif et toujours assuré par le même titulaire mobile.

Les enquêtes, les circulaires et autres documents s'accumulant de la même façon mais en plus, cette année, sans l'aide des assistants administratifs, les directeurs sont nombreux à crouler sous leur charge de travail.

Vous avez annoncé la dotation de 61 emplois d'Aide Administrative pour notre département. Comment allez-vous les répartir sur le département puisque ce nombre sera largement insuffisant pour couvrir la totalité des écoles ? Allez-vous reprendre la liste des écoles ciblées l'année dernière ? Quels critères allez-vous retenir pour hiérarchiser les demandes des directeurs ?

Nous souhaitons dans cette instance aborder une question qui irrite les collègues exerçant dans les écoles relevant du dispositif ECLAIR. Le versement de la part variable de la prime ECLAIR semble s'être effectué de diverses façons pour ceux qui l'ont perçue et pas du tout pour d'autres.

Le SE-UNSA vous demande de communiquer clairement aux organisations syndicales les critères retenus au niveau départemental pour l'attribution de cette part variable ainsi que la liste des collègues concernés avec la somme qui leur a été attribuée.

Concernant l'accompagnement éducatif, il apparaît que celui-ci n'a pas encore pu reprendre à cette rentrée dans la mesure où les dossiers ne sont pas revenus validés dans les écoles. Pouvez-vous nous indiquer la date à laquelle l'accompagnement éducatif va pouvoir se mettre en place cette année ?

Nous ne pouvons clore cette déclaration sans vous interroger sur l'annonce ministérielle, que nous vous avons relayée par courrier en date du 2 octobre, relative à la rédaction d'un nouveau projet d'école qui ne serait plus obligatoire, un avenant pouvant convenir. Avez-vous reçu des informations officielles ?